



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 13 octobre 2015

– 9^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Violaine Cousineau
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général par intérim
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau de soutien à la gestion des établissements du secondaire, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Line Lapière, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle

Mme Lucille Doiron, directrice en soutien pour le Service du développement et de l'innovation professionnelle
MM. Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
Mmes Claudette Lechasseur, coordonnatrice du Bureau des communications et de la promotion
Marisol Pelletier, coordonnatrice, Audit interne
Guylaine Dubé, analyste au Secrétariat général

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015 » :
 - a) Réponses aux questions sur les cas de suspension – rupture de fonctionnement
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Compléments aux manuels scolaires – sites Web
 - b) Moyens de pression
 - c) Élections fédérales – 19 octobre 2015
 - d) École Saint-Gérard
- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Dossiers récurrents » :
 - d) Capacité d'accueil – avancement des projets d'agrandissement
- ajouter l'article suivant à la rubrique « Information » :
 - d) A-31-2942 – Service des ressources financières – évolution de la situation financière au 8 octobre 2015
- déplacer l'article suivant au point 3 :
 - A-29-1704 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congédiement

Le commissaire Kenneth George est absent pendant une partie des discussions des points 6d), 13, 15 et 16.

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015
- * 3- A-29-1704 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congédiement
- 4- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015
 - a) Réponses aux questions sur les cas de suspension – rupture de fonctionnement
- 5- Affaires nouvelles
 - a) Compléments aux manuels scolaires – sites Web
 - b) Moyens de pression
 - c) Élections fédérales – 19 octobre 2015
 - d) École Saint-Gérard
- 6- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2015-2016
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil – avancement des projets d'agrandissement
- 7- Rubrique des commissaires-parents
- 8- DG-06-203-A Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – partenariat *Fusion Jeunesse*-Commission scolaire de Montréal (CSDM) – attribution d'un contrat de gré à gré – offre de services 2015-2016

- * 9- DG-06-204-A Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – école Louise-Trichet – modification du statut de l'école dédiée à un projet particulier de formation afin d'en faire une école secondaire de quartier, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) – version consultation
- * 10- A-10-75 Service de l'organisation scolaire – revitalisation des cours d'école – mesure 50530 – *Projets à frais partagés*
- * 11- A-10-76 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation – écoles Le Vitrail et Gadbois – cohabitation
- 12- A-10-77 Service de l'organisation scolaire – transfert des contrats de l'entreprise *Transdev Québec inc.* à l'entreprise *Service Berlines Mtl inc.*
- 13- A-11-36 Services éducatifs – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2015-2016
- 14- A-11-37 Services éducatifs – cours d'été 2015 et examens de reprise
- 15- A-31-2911 Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – remplacement des chauffe-eau – appel d'offres 25-2281P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-2919 Service des ressources financières – centre Sainte-Croix – remplacement du système d'intercommunication – appel d'offres 25-2287P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-2922 Service des ressources financières – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – aménagement d'entrées accessibles – appel d'offres 25-2294P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-2923 Service des ressources financières – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2289P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-2930 Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – agrandissement et travaux connexes (lot 2) – appel d'offres 25-2286P – attribution d'un contrat

- 20- A-31-2933 Service des ressources financières – école Sophie-Barat –
réhabilitation de l’ascenseur – appel d’offres 25-2293P –
attribution d’un contrat
- * 21- A-32-169 Service des technologies de l’information – mesures
ministérielles 50730 et 50750 – rapport d’utilisation
en 2014-2015 et proposition pour une répartition des
allocations 2015-2016 visant à soutenir l’intégration
des technologies à la CSDM
- 22- A-34-2464 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses
de fonction – septembre 2015
- 23- A-34-2465 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses
de fonction – novembre 2015
- 24- A-34-2466 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses
de fonction – octobre 2015
- 25- A-34-2467 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses
de fonction – octobre 2015
- 26- Information :
 - * a) DG-01-293 Direction générale – élections générales scolaires 2014 –
rapport final
 - b) A-33-895-A Service des ressources matérielles – école Saint-Gérard –
honoraires supplémentaires dans le cadre de la construction
de l’école
 - * c) INF-698 Rapport annuel de la protectrice de l’élève – 2014-2015
 - d) A-31-2942 Service des ressources financières – évolution de la situation
financière au 8 octobre 2015
- 27- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des
commissaires du 21 octobre 2015
- 28- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 septembre 2015.

*3. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congédiement

Document déposé : Rapport A-29-1704 en date du 8 octobre 2015
de M. Louis Bellerose concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

4. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015

a) Réponses aux questions sur les cas de suspension – rupture de fonctionnement

Un document confidentiel comportant des informations sur des suspensions d'élèves et des cas d'élèves en rupture de fonctionnement est déposé. Par ailleurs, la présidente souhaite obtenir, en fin d'année, un portrait global des suspensions.

5. Affaires nouvelles

a) Compléments aux manuels scolaires - sites Web

Mme Violaine Cousineau mentionne que des informations qui se trouvent sur un site Web qui accompagne un cahier d'activités utilisé dans les écoles de la Commission scolaire (CSDM) sont discutables. M. Maurice Lachance prend note des questions soulevées par les membres du comité exécutif à ce sujet et regardera ce qui peut être fait par la CSDM par rapport à la validation des contenus des sites Web qui accompagnent les cahiers d'activités ou les manuels scolaires utilisés dans les écoles de la CSDM.

b) Moyens de pression

La présidente attend de recevoir les avis officiels des syndicats avant de transmettre un document aux parents les informant de ce qui sera prévu par la CSDM pour ces journées. Elle ajoute que les avis officiels doivent parvenir sept jours ouvrables avant la tenue de la journée de grève.

c) Élections fédérales – 19 octobre 2015

Mme Violaine Cousineau souhaite que la CSDM rappelle aux parents que, lors de la journée des élections fédérales, les écoles sont ouvertes, à moins qu'une journée pédagogique soit déjà prévue au calendrier d'une école.

d) École Saint-Gérard

M. Kenneth George mentionne que l'organisme Équiterre et l'ordre des architectes du Québec ont signifié leur appui aux orientations prévues dans le projet de rêve de la reconstruction de l'école Saint-Gérard. Lors de la conférence de presse organisée sur le toit de la Maison du développement durable (MDD) à laquelle prenaient part des représentants du comité de parents de l'école Saint-Gérard, Mme Nathalie Dion, présidente de l'Ordre des architectes du Québec, et M. Steven Guilbeault, d'Équiterre, ce dernier a déploré notamment que le ministère de l'Éducation ait forcé la CSDM à retirer du projet de l'école Saint-Gérard des éléments tels que le toit vert, la géothermie ainsi que l'atrium prévus dans les plans de l'école. M. Guilbeault a ajouté qu'à la MDD, l'ensemble des mesures d'efficacité énergétique ainsi que la géothermie avaient permis de ne pas utiliser le système de chauffage durant les mois d'hiver et que cela permettait des économies d'environ 4000 \$ par mois.

Par ailleurs, la CSDM n'a toujours pas reçu de lettre du Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche (MEESR), entérinée par le Conseil du trésor, sur le projet d'agrandissement de l'école Saint-Gérard.

6. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

b) Budget 2015-2016

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près et le comité des finances poursuivra ses travaux sur les incidences financières des décisions.

La présidente rappelle qu'il y aura une présentation des états financiers 2014-2015 à la séance du Conseil des commissaires du 21 octobre 2015 et réitère le souhait d'une couverture médiatique de cette présentation.

Pour sa part, M. Robert Gendron mentionne qu'une rencontre portant sur le suivi au retour à l'équilibre budgétaire est prévue au bureau du sous-ministre le 16 octobre 2015.

c) Qualité de l'air

Une rencontre est prévue le 20 octobre prochain afin de faire le point sur le plan d'action et les travaux à venir pour l'école FACE.

d) Capacité d'accueil – avancement des projets d'agrandissement

Il est rappelé qu'une présentation portant sur les écarts de coûts et leurs conséquences sur le budget de fonctionnement au regard des projets d'agrandissement, de réfection et de construction est prévue lors d'une prochaine séance du comité exécutif.

Par ailleurs, la présidente souhaite qu'il y ait une rencontre, d'ici le début du mois de novembre 2015, avec la direction du Service de l'organisation scolaire, les directions en soutien à la gestion des établissements et les commissaires au sujet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires, version consultation, afin, entre autres, de faire le point sur les projets qui y figurent, de voir les incidences sur le redécoupage éventuel de certains territoires d'écoles et de s'assurer de l'implication des directions d'établissement concernées.

La présidente souligne qu'il faudrait voir comment mettre à contribution les comités de quartier scolaires dans le dossier du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (agrandissement, construction, unités préfabriquées, etc.).

7. Rubrique des commissaires-parents

a) Élections fédérales

Mme Mélanie Robinson mentionne que certains parents ont fait part de leur inquiétude en ce qui concerne la sécurité des élèves lors de la journée des élections fédérales le 19 octobre prochain. À cet égard, il est suggéré d'informer les parents que tout a été mis en place pour assurer l'accessibilité et la sécurité des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) lors de cette journée.

b) Cueillette des données des parents élus lors des assemblées générales

Mme Mélanie Robinson mentionne que, cette année, le comité de parents a reçu du soutien de la part des services centraux pour la cueillette des données nominatives des parents élus lors des assemblées générales. Elle ajoute qu'une rencontre de travail est prévue afin d'améliorer le système mis en place en vue d'obtenir plus rapidement les informations dans les prochaines années.

8. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – partenariat *Fusion Jeunesse*-Commission scolaire de Montréal (CSDM) – attribution d'un contrat de gré à gré – offre de services 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-06-203-A en date du 6 octobre 2015
de M. Robert Marcoux concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'expertise particulière développée par l'organisme *Fusion Jeunesse* dans le cadre de son offre de services aux établissements scolaires;

CONSIDÉRANT les projets de *Fusion Jeunesse* tels que déposés par l'organisme (à l'annexe 1);

CONSIDÉRANT que la collaboration entre *Fusion Jeunesse* et la CSDM répond aux orientations du Plan stratégique de la CSDM;

CONSIDÉRANT que toutes les écoles participant au partenariat en 2014-2015 ont demandé de renouveler leur entente en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que *Fusion Jeunesse* reçoit d'autres appuis financiers que celui fourni par la CSDM;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat de services de gré à gré avec *Fusion Jeunesse* afin que les élèves de ses établissements puissent bénéficier de cette offre de services;

CONSIDÉRANT que le montant de 214 000 \$ a été prévu et réservé à cette fin au budget 2015-2016;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (art. 111), de la *Politique de gestion et d'attribution de contrat* (P2013-1), de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art. 13, 4^e paragraphe) et de la *Politique de gestion contractuelle* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (art. 8 et 9);

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à l'organisme *Fusion Jeunesse* pour la participation d'écoles primaires et secondaires de la CSDM aux activités de l'offre de services déposée par *Fusion Jeunesse* pour l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre d'une offre de services dont le coût est de 214 000 \$;
- 2° d'AUTORISER en conséquence la secrétaire générale à signer le contrat de service avec l'organisme *Fusion Jeunesse*;
- 3° d'AUTORISER le directeur général à signer le formulaire de reddition de comptes annuelle du Conseil du trésor;
- 4° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

Le commissaire Kenneth George propose d'ajouter le paragraphe suivant après le 7^e paragraphe commençant par considérant :

« CONSIDÉRANT que l'investissement de la CSDM a un effet de levier et permet aux écoles de bénéficier de ressources financières qui sont de plus du double de l'investissement de la CSDM; »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent :

CONSIDÉRANT l'expertise particulière développée par l'organisme *Fusion Jeunesse* dans le cadre de son offre de services aux établissements scolaires;

CONSIDÉRANT les projets de *Fusion Jeunesse* tels que déposés par l'organisme (à l'annexe 1);

CONSIDÉRANT que la collaboration entre *Fusion Jeunesse* et la CSDM répond aux orientations du Plan stratégique de la CSDM;

CONSIDÉRANT que toutes les écoles participant au partenariat en 2014-2015 ont demandé de renouveler leur entente en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que *Fusion Jeunesse* reçoit d'autres appuis financiers que celui fourni par la CSDM;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat de services de gré à gré avec *Fusion Jeunesse* afin que les élèves de ses établissements puissent bénéficier de cette offre de services;

CONSIDÉRANT que le montant de 214 000 \$ a été prévu et réservé à cette fin au budget 2015-2016;

CONSIDÉRANT que l'investissement de la CSDM a un effet de levier et permet aux écoles de bénéficier de ressources financières qui sont de plus du double de l'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (art. 111), de la *Politique de gestion et d'attribution de contrat* (P2013-1), de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art. 13, 4^e paragraphe) et de la *Politique de gestion contractuelle* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (art. 8 et 9);

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à l'organisme *Fusion Jeunesse* pour la participation d'écoles primaires et secondaires de la CSDM aux activités de l'offre de services déposée par *Fusion Jeunesse* pour l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre d'une offre de services dont le coût est de 214 000 \$;
- 2° d'AUTORISER en conséquence la secrétaire générale à signer le contrat de service avec l'organisme *Fusion Jeunesse*;
- 3° d'AUTORISER le directeur général à signer le formulaire de reddition de comptes annuelle du Conseil du trésor;
- 4° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

- *9. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – école Louise-Trichet – modification du statut de l'école dédiée à un projet particulier de formation afin d'en faire une école secondaire de quartier, conformément à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) – version consultation

Document déposé : Rapport DG-06-204-A en date du 13 octobre 2015
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *10. Service de l'organisation scolaire – revitalisation des cours d'école – mesure 50530 – Projets à frais partagés

Document déposé : Rapport A-10-75 en date du 29 septembre 2015
de Mme Sylvie Choquette et de M. Éric Vendette
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *11. Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation – écoles Le Vitrail et Gadbois – cohabitation

Document déposé : Rapport A-10-76 en date du 1^{er} octobre 2015
de Mme Sylvie Choquette et de M. Éric Vendette
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service de l'organisation scolaire – transfert des contrats de l'entreprise *Transdev Québec inc.* à l'entreprise *Service Berlines Mtl inc.*

Document déposé : Rapport A-10-77 en date du 24 septembre 2015
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Transdev Québec inc.* a signé un contrat de transport scolaire par berline avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en juillet 2012, lequel se poursuit jusqu'en juin 2017;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 8 des contrats de transport scolaire par berline, une demande a été faite à la CSDM, en date du 2 septembre 2015, d'autoriser le transfert des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM détient 13 contrats de transport scolaire par berline avec l'entité *Transdev Québec inc.* pour l'année scolaire 2015-2016, qu'elle n'en a aucun avec l'entreprise *Service Berlines Mtl inc.* et que le transfert de contrats proposé n'aurait pas pour effet qu'une entreprise détienne une trop forte proportion des contrats de transport scolaire à la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'article 7.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* prévoit que le comité exécutif peut attribuer, céder ou résilier un contrat avec un transporteur;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour exprimer, par écrit, l'accord de la CSDM pour le transfert des contrats de l'entreprise *Transdev Québec inc.* à l'entreprise *Service Berlines Mtl inc.*

13. Services éducatifs – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2015-2016

Document déposé : Rapport A-11-36 (version corrigée) en date du 3 septembre 2015 de Mme Janine Marengo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEERS) et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier,
- Centre d'intégration scolaire,
- Centre François-Michelle,
- Centre pédagogique Lucien-Guilbault,
- École Peter-Hall,
- École Vanguard,
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif;

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MEESR;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée avant le 30 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MEESR;

CONSIDÉRANT que ces ententes entraînent un coût pour le transport d'élèves;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ces établissements sont en mesure de répondre aux besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de coordination de la direction générale (CCDG) recommandent de poursuivre la levée du contingentement pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que de façon générale, excluant les nouvelles références à l'école Vanguard, ce sont les élèves présentant un profil de troubles associés pour lesquels la CSDM n'a pas tous les services requis qui sont dirigés vers des établissements d'enseignement privés;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de DEMANDER au Bureau des services à l'élève et à l'adaptation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2015-2016;
- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer les ententes avec les établissements privés.

La commissaire Violaine Cousineau propose d'ajouter une dernière résolution qui se lit comme suit :

- « 4° de MANDATER la direction générale adjointe des services éducatifs et de l'organisation scolaire pour faire le portrait, d'ici février 2016, des services rendus par ces établissements et des critères utilisés pour établir les recommandations de scolarisation des élèves de la CSDM. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au Bureau des services à l'élève et à l'adaptation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2015-2016;
- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer les ententes avec les établissements privés;
- 4° de MANDATER la direction générale adjointe des services éducatifs et de l'organisation scolaire pour faire le portrait, d'ici février 2016, des services rendus par ces établissements et des critères utilisés pour établir les recommandations de scolarisation des élèves de la CSDM.

*14. Services éducatifs – cours d'été 2015 et examens de reprise

Document déposé : Rapport A-11-37 en date du 6 octobre 2015
de Mme Chantal Léveillé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – remplacement des chauffe-eau – appel d'offres 25-2281P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2911 (version corrigée) en date
du 6 octobre 2015 de Mme Sylvie Raza
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des chauffe-eau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il

s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – maintien des bâtiments en 2015-2016 prévue au plan directeur d'investissement de la CSDM présenté en juillet 2015 au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service des ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du MEESR;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 122 800 \$ plus taxes à l'entrepreneur *SA Tuyauterie Industrielle inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des chauffe-eau de l'école Joseph-Charbonneau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – centre Sainte-Croix – remplacement du système d'intercommunication – appel d'offres 25-2287P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2919 (version corrigée) en date du 2 octobre 2015 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'intercommunication au centre Sainte-Croix, sis au 85, rue Jarry Ouest, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments, en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service de ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 106 480 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Pro-Teck Sécurité (9184-4365 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'intercommunication au centre Sainte-Croix;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – aménagement d'entrées accessibles – appel d'offres 25-2294P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2922 (version corrigée) en date du 21 septembre 2015 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'aménagement d'entrées plus facilement accessibles à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 30850 – amélioration de l'accessibilité des immeubles en 2013-2014, tel que prévu au plan directeur d'investissement présenté au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service de ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 156 121,90 \$ plus taxes à l'entrepreneur *XO Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'entrées accessibles à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2289P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2923 en date du 22 septembre 2015
de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la prochaine séance du comité exécutif, soit celle du 27 octobre 2015.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance du comité exécutif du 27 octobre 2015.

19.

Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – agrandissement et travaux connexes (lot 2) – appel d’offres 25-2286P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2930 en date du 7 octobre 2015
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’agrandissement et les travaux connexes à l’école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin, sise au 5325, avenue MacDonald, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l’ajout d’espace seront imputées au budget d’investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) – Ajout d’espace en formation générale (PQI 2011-2016);

CONSIDÉRANT que, comme présenté au plan directeur d’investissement, les interventions associées au maintien des bâtiments ont fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 (2015-2016) du MEESR;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires reliés aux interventions associées au maintien des bâtiments seront puisés à même le budget d’investissement du Service de ressources matérielles, conditionnellement à l’approbation du MEESR;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la réhabilitation des sols contaminés seront imputées au budget d’investissement;

CONSIDÉRANT que des dépassements de coûts imprévus pourraient devoir être assumés par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 2 429 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Dorbec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’agrandissement et des travaux connexes à l’école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école Sophie-Barat – réhabilitation de l'ascenseur – appel d'offres 25-2293P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2933 (version corrigée) en date du 2 octobre 2015 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation de l'ascenseur à l'école Sophie-Barat, sise au 1239, boul. Gouin Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments, en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service de ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 406 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Procova inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation de l'ascenseur à l'école Sophie-Barat;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

*21. Service des technologies de l'information – mesures ministérielles 50730 et 50750 – rapport d'utilisation en 2014-2015 et proposition pour une répartition des allocations 2015-2016 visant à soutenir l'intégration des technologies à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-32-169 en date du 1^{er} octobre 2015
de M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

22. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2015

Document déposé : Rapport A-34-2464 en date du 25 septembre 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

23. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2015

Document déposé : Rapport A-34-2465 en date du 28 septembre 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de novembre 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2015

Document déposé : Rapport A-34-2466 en date du 2 octobre 2015 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2015

Document déposé : Rapport A-34-2467 en date du 2 octobre 2015 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26.

Information

- * a) DG-01-293 Direction générale – élections générales scolaires 2014 – rapport final
- b) A-33-895-A Service des ressources matérielles – école Saint-Gérard – honoraires supplémentaires dans le cadre de la construction de l'école
- * c) INF-698 Rapport annuel de la protectrice de l'élève – 2014-2015
- d) A-31-2942 Service des ressources financières – évolution de la situation financière au 8 octobre 2015

27.

Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 21 octobre 2015

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2015 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 octobre 2015.

28.

Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Revitalisation des cours d'école

En lien avec le rapport A-10-75 (Service de l'organisation scolaire – revitalisation des cours d'école – mesure 50530 – Projets à frais partagés), la présidente souhaite que soient déposées, lors d'une prochaine séance du comité exécutif, les exigences techniques au regard des revêtements des cours d'école, par arrondissement. Pour sa part, M. Bruno Marchand mentionne que ce ne sont pas les travaux d'embellissement qui sont liés aux contingences techniques des arrondissements, mais ceux qui sont liés à la décontamination des sols.

La présidente mentionne également qu'il faut pouvoir trouver un compromis entre le besoin de répondre au développement durable et de contrer les îlots de chaleur tout en tenant compte de l'utilisation des cours d'école par un nombre important d'élèves. À cet égard, il est demandé que ce soit organisée une rencontre pour discuter de ces questions et pour voir les normes en vigueur dans les arrondissements.

b) En lien avec le rapport DG-01-293 (Direction générale – élections générales scolaires 2014 – rapport final), la présidente mentionne que le rapport permet, entre autres, de faire connaître les coûts réels associés aux élections scolaires et qu’il démontre que le coût important est causé par les envois postaux. Elle ajoute qu’avec le jumelage des élections scolaires à celles des municipalités, il n’y aurait qu’un seul coût pour les envois postaux. Elle demande que ce rapport soit transmis au directeur général des élections du Québec.

c) Estimation des coûts

En lien avec les rapports A-31-2919 et A-31-2923 du Service des ressources financières concernant les appels d’offres pour des travaux au centre Sainte-Croix (appel d’offres 25-2287P) et à l’école Saint-Noël-Chabanel (appel d’offres 25-2289P), des échanges ont cours au regard des écarts dans les estimations. Davantage de précisions sont demandées au regard des évaluations initiales faites par les firmes externes et la CSDM afin de mieux comprendre les raisons des écarts.

d) École Saint-Gérard

En lien avec le rapport A-33-895-A (Service des ressources matérielles – école Saint-Gérard – honoraires supplémentaires dans le cadre de la reconstruction de l’école), M. Kenneth George rappelle que le projet de reconstruction est conditionnel à l’autorisation du Conseil du trésor et du ministère de l’Éducation, de l’Enseignement et de la Recherche (MEESR).

e) École Honoré-Mercier

Mme Violaine Cousineau mentionne que l’école Honoré-Mercier offrira, à compter de l’an prochain, un profil citoyen du monde qui ouvrira, par la suite, sur un volet international. Elle ajoute qu’il s’agit d’un beau projet pour cette école.

La séance est levée à 16 h 10.

Secrétariat général – 2 février 2016

* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 octobre 2015.